

# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2024-00016

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal **le mardi 2 juillet 2024, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

### Nature et effets

- La dérogation mineure est demandée afin d'autoriser une occupation au sol de l'ensemble des bâtiments accessoires isolés de 567 m<sup>2</sup> (6 103,13 pi<sup>2</sup>) avec l'implantation d'un nouveau bâtiment accessoire de type garage, soit une différence de 167 m<sup>2</sup> (1 797,57 pi<sup>2</sup>) à la superficie d'occupation au sol maximale de l'ensemble des bâtiments accessoires isolés autorisée.

### La réglementation en vigueur

- Selon le Règlement de zonage numéro 2016-532, à l'article 6.2.7, à l'alinéa a), l'occupation maximale au sol de l'ensemble des bâtiments accessoires isolés des terrains ayant une superficie supérieure à 20 000 m<sup>2</sup> et plus (215 278,20 pi<sup>2</sup>) est d'une superficie maximale de 400 m<sup>2</sup> (4305,56 pi<sup>2</sup>).

### Identification du site concerné

La propriété visée par la demande de dérogation mineure se situe sur le lot 3 988 167, sur la propriété sise au 329 chemin Allen, dans la zone Res-3.

### Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 2 juillet 2024, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, le 14 juin 2024

Le directeur général et greffier-trésorier,

(signé)  
James L. Lacroix